

## Métropole de Bordeaux: Un nouveau règlement pour «limiter l'impact» de la pub



**ENVIRONNEMENT** A la fin de l'automne, un vote aura lieu au conseil de la Métropole pour l'adoption d'un nouveau règlement concernant la publicité sur l'espace public...

*Elsa Provenzano*

- Publié le 11.05.2017 à 07:05
- Mis à jour le 11.05.2017 à 07:05

- Un nouveau règlement local, commun aux 28 communes de la Métropole, est en cours d'élaboration.
- L'association Paysages de France le trouve trop laxiste envers les afficheurs.

L'enquête publique sur [le règlement local de publicité intercommunal](#), un chantier d'ampleur initié en 2014, vient de se terminer et on connaîtra l'avis du commissaire enquêteur d'ici deux à trois mois.

L'idée est d'établir des règles communes à l'ensemble des 28 communes de la Métropole Bordelaise pour « progresser dans le sens d'une moindre pression publicitaire », souligne Jacques Mangon, élu chargé de l'urbanisme réglementaire à la Métropole. Le vote des élus de Bordeaux Métropole sur ce dossier devrait se tenir à la fin de l'automne.

**>> A lire aussi : Paris: Après la perte de Vélib', JCDecaux voit la réattribution du marché des panneaux pubs annulée**

**Qu'est-ce qui va changer ?**

Les communes vont devoir réaliser différents zonages, parmi lesquelles des zones naturelles requérant des règles drastiques et des zones commerciales, avec des critères plus souples d'affichage. « Il n'y a pas d'interdiction d'affichages publicitaires mais des règles qui vont dans le sens de proportions raisonnables, explique Jacques Mangon. Par exemple, il n'y aura plus de 12 m<sup>2</sup>, seulement de 8 m<sup>2</sup> au maximum et pas partout. » La densité et le cadencement des affichages seront eux aussi encadrés.

## >> A lire aussi : Nantes: Le nombre de panneaux publicitaires dans les rues va diminuer

« C'est un tour de passe-passe passe, avec le cadre et le pied, les panneaux publicitaires feront 10 m<sup>2</sup>, soit cinq fois plus grand que ce qui est autorisé sur le mobilier urbain à Paris », dénonce Pierre-Jean Delahousse, administrateur de l'association Paysages de France qui se bat contre la pollution visuelle.

L'affichage électronique n'est pas perçu par la Métropole comme un moyen de réduire cette densité de panneaux, sachant que les afficheurs veulent cumuler les versions papier et électronique. Une vision que partage Paysages de France.

## >> A lire aussi : Floirac: Des militants anti-pub bâchent des panneaux pour se faire entendre

### Une « publicité apaisée »

L'association explique que sans règlement local, c'est le code de l'environnement qui s'applique or il est beaucoup plus restrictif. Il est alors le moyen, pour Paysages de France, d'« assouplir le code de l'environnement, dans des proportions énormes », estime Pierre-Jean Delahousse. « Quand on regardera avant et après le règlement, on verra un progrès, assure Jacques Mangon. Les communes qui étaient le plus en retrait vont progresser. »

Le modèle prôné par l'association d'une « publicité apaisée » est celui de la ville de Grenoble qui a supprimé les affichages sur les trottoirs, à part sur les abribus.